



16ème législature

Question N° : 18266	De Mme Nadège Abomangoli (La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale - Seine-Saint-Denis)	Question écrite
Ministère interrogé > Culture		Ministère attributaire > Culture
Rubrique > culture	Tête d'analyse >Défense des acteurs culturels des quartiers populaires	Analyse > Défense des acteurs culturels des quartiers populaires.
Question publiée au JO le : 04/06/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Nadège Abomangoli interroge Mme la ministre de la culture sur l'accompagnement des acteurs culturels du spectacle vivant, notamment dans les quartiers populaires. Le 21 février 2024, le Gouvernement décidait par décret de raboter 100 millions d'euros en moins pour la production d'œuvres, soit près de 10 % des crédits du programme 131, fléchés vers la « création » et particulièrement celle du spectacle vivant. Cette coupe intervient alors que déjà les structures culturelles publiques étaient confrontées à une hausse des coûts de fonctionnement et que le syndicat Syndeac demandait 100 millions d'euros de moyens supplémentaires pour accompagner le spectacle vivant. Ainsi, environ 45 % des structures culturelles labellisées par le ministère de la culture ont fini l'année 2023 en déficit. Ces difficultés, sur lesquelles le ministère de la culture a de nombreuses fois été interpellé, viennent d'une absence de réévaluation des dispositifs d'aides aux structure publiques. Sur 20 ans, avec la stagnation des budgets (qui ne suivent pas l'inflation), le spectacle vivant a perdu environ 25 % à 50 % de ses moyens de production. De même, pour beaucoup, ces structures sont situées dans des quartiers populaires, avec des collectivités aux capacités financières amoindries, notamment sous le coup des différents plans de réduction des dépenses des collectivités et de l'inflation. Celles-ci rencontrent donc des difficultés pour accompagner la création artistique. Pourtant les subventions des collectivités représentent 70 % du financement du spectacle vivant. Dans beaucoup de structures, ces difficultés financières se traduisent pas des déprogrammations de spectacles. Ainsi, on estime à entre 33 % et 50 % la proportion de spectacles faisant l'objet de déprogrammations par rapport à l'année dernière. Cela se traduit par moins d'acteurs, moins d'intermittents ou des spectacles montés dans des temps plus courts et à terme induit le risque de moins de diversité artistique. Mme la députée tient à rappeler que ces structures font vivre le service public de la culture, accessible à tous et à toutes les diversités artistiques. Laisser ces structures dans une telle difficulté reviendrait à terme à œuvrer à une privatisation de la culture qui ne dit pas son nom et induit de fait un moindre accès à la culture pour les catégories les moins aisées de la population. Mme la députée demande donc quelle est la feuille de route du Gouvernement sur le programme création. Elle demande quels accompagnements sont prévus pour accompagner les structures du spectacle vivant, particulièrement dans les quartiers populaires. Elle demande si le Gouvernement compte augmenter le montant de la dotation globale de fonctionnement et s'il compte intégrer des critères spécifiques à la culture dans les critères de la DGF. Elle demande enfin si, au regard de cette situation, le Gouvernement compte cesser ses coupes budgétaires sur la production d'œuvres. Et avoir enfin une politique culturelle digne de ce nom en refinançant ce secteur, notamment en réaffectant une part des crédits du « Pass culture » vers le programme création.